

SAINT-GENIS-L'ARGENTIÈRE

La dette moyenne par habitant s'élève à 271 euros

De notre correspondante, Claire-Lise BOSA



Ce faible endettement de la commune permet d'avoir une visibilité sur l'avenir. DR

Le conseil municipal qui s'est tenu dernièrement a permis aux élus de valider plusieurs points importants.

Le budget primitif a été voté. Il s'équilibre à 982 000 € en dépenses et en recettes pour la partie fonctionnement et à 683 000 € en dépenses et en recettes pour la partie investissement. Par ailleurs, les taux d'imposition ne sont pas augmentés.

Les subventions aux associations ont été votées : 80 € à la Fnaca (fédération nationale des anciens combattants en Afrique du nord) ; 100 € pour l'Amicale des pompiers de Saint Laurent de Chamousset ; 100 € pour l'Amicale des pompiers de Sainte-Foy-l'Argentière ; 100 € pour les jeunes sapeurs-pompiers Haute-Brévenne ; 1600€ pour la coopérative scolaire de Saint-Genis-l'Argentière ; 458 € pour la fourrière animale ; 314 € pour le groupement des quatre cantons. D'autres demandes d'associations, à but plus social, seront étudiées par le Centre communal d'action sociale.

Les aides aux familles pour les activités des enfants restent les mêmes qu'en 2020 : un maximum de 14 € par jour et par enfant pour les séjours compris entre deux et cinq

jours, organisés par les écoles publiques et privées élémentaires ; 4 € par jour et par enfant pour les activités pendant les vacances scolaires (centres aérés, de loisirs, de vacances, camps...), pour les Mercredis loisirs organisés par les associations sur le territoire de la Communauté de communes, ou hors Communauté de communes pour les enfants en situation de handicap ; 2 € par demi-journée et par enfant présent.

Par ailleurs, une somme de 100 € est attribuée aux adolescents domiciliés sur la commune qui décideraient de passer le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur.

Concernant l'état de la dette communale, le montant de l'annuité 2021 sera de 35 600 €, ce qui représente une dette moyenne par habitant de 271 €. Les élus constatent que « ce faible endettement laisse une bonne visibilité pour d'éventuels projets à mener durant le mandat ».

Des subventions seront attribuées en 2021 : 45 000 € sont accordés pour l'aménagement du quartier Saint-Roch par la Région Auvergne Rhône-Alpes et 22 052 € pour la rénovation énergétique du bâtiment Montée Saint-Roch, par l'État.